

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projets d'élargissement de la route 131

Entre

Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois

Et

de contournement de la route 131 à St-Félix-de-Valois

Caractérisation et impacts sommaires

sur le milieu forestier

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur forêt

Unité de gestion l'Assomption-Matawin – 62

Sainte-Émélie-de-l'Énergie, le 14 mai 2007

I - CARACTÉRISATION DU MILIEU FORESTIER

1. Les superficies impliquées :

- 1.1 L'élargissement
- 1.2 La voie de contournement
voir tableau 1

2. Les peuplements forestiers à déboiser :

- 2.1 L'élargissement
- 2.2 La voie de contournement
voir tableau 1

3. En résumé...

Les peuplements forestiers à déboiser sont d'âges et structures variés ; ils sont âgés de 10 ans à 70 ans donc jeunes à d'âges intermédiaires.

Plusieurs d'entre eux ont subi des prélèvements partiels étant donné leurs proximités des milieux habités du village et du milieu rural.

Les peuplements sont pour la plupart établis sur de bons sols propices à la croissance forestière sauf ceux qui pourraient avoir des difficultés de drainage de classe 4.

La superficie à déboiser de 10,73 ha a été établie de façon sommaire avec les outils et le temps disponibles avant la tenue de cette audience.

TABLEAU 1 - CARACTÉRISATION DU MILIEU FORESTIER ROUTE 131

PROJET	PEUPEMENTS TRAVERSÉS	LONGUEUR	EMPRISE	SUPERFICIE
ELAR	Feuillus en régénération suite à une coupe totale de 10 ans.	290 m	15 m	0,435 ha
ELAR	Érablière à érable rouge, dense, jeune inéquienne (âges variés) de 17 à 22 m de hauteur.	120 m	15 m	0,18 ha
CONT	Érablière rouge avec résineux, dense, jeune inéquienne (âges variés), 17 à 22 mètres de hauteur.	300 m	35 m	1,05 ha
CONT	Érablière rouge, dense, jeune inéquienne (âges variés), 17 à 22 m de hauteur.	680 m	35 m	2,38 ha
CONT	Coupe totale, jeune peuplement feuillue en régénération, 10 ans.	80 m	35 m	0,28 ha
CONT	Mélangé de peupliers à dominance résineuse, dense, 30 ans 12 à 17 m de hauteur	280 m	35 m	0,98 ha
CONT	Pinède à pin blanc avec sapin clair, 7 à 12 m de hauteur, âgée de 30 ans.	380 m	35 m	1,12 ha
CONT	Érablière rouge avec résineux dense, 12 à 17 m de hauteur, jeune inéquienne (âges variés).	520 m	35 m	1,82 ha
CONT	Résineux avec érable rouge, dense, 12 à 17 m de hauteur, âgés de 70 ans.	180 m	35 m	0,63 ha
CONT	Érablière rouge avec résineux dense, 17 à 22 m de hauteur, jeune inéquienne (âges variés).	190 m	35 m	0,665 ha
CONT	Érablière rouge, densité claire, 17 à 22 m de hauteur, âgée de 70 ans, coupe partielle.	180 m	35 m	0,63 ha
CONT	Érablière avec feuillus d'ombre dense, 17 à 22 m de hauteur, jeune inéquienne (âges variés).	160 m	35 m	0,56 ha
TOTAUX	12 peuplements	3 360 m	-----	10,73 ha

* ÉLAR : élargissement route 131 et CONT : contournement route 131 à Saint-Félix-de-Valois.

II – IMPACTS SUR LE MILIEU FORESTIER

1. Perte de superficies productives

1.1 L'élargissement

Une perte totale et définitive d'au moins 0,435 ha sur des sols forestiers de classe de productivité 3, c'est-à-dire ayant un potentiel de produire entre 4,9 et 6,19 mètres cubes de bois à l'hectare par année selon les conditions du milieu.

Une perte potentielle moyenne de 2,4 mètres cubes par année pour cette superficie. Une seconde portion perdue de 0,2 ha sur un sol ayant un potentiel de classe 2, c'est-à-dire capable de produire entre 6,2 et 7,59 mètres cubes de bois à l'hectare par année. Nous évaluons la perte annuelle potentielle à 1,4 m³ de manière récurrente.

1.2 La voie de contournement :

Pour ce projet, une superficie de 10,1 hectares serait définitivement perdue par un déboisement d'emprise. Cette superficie toute située sur des sols forestiers de classe 2 ayant une productivité entre 6,2 et 7,59 mètres cubes à l'hectare par année.

La perte annuelle potentielle moyenne serait d'environ 70 mètres cubes de bois sur cette superficie déboisée.

Nous évaluons grossièrement que la perte de possibilité de coupe annuelle sur la superficie forestière totale de 10,73 ha seraient d'environ 16 mètres cubes de bois.

Cette possibilité peut sembler mineure à première vue mais constitue une perte nette récurrente année après année.

2. Démembrement de massif forestier

Le passage de l'emprise prévue pour la voie de contournement occasionnera un morcellement léger de deux massifs forestiers : un à l'ouest du chemin Joliette et à l'ouest de la route 131 juste avant que la nouvelle route reprenne la route 131 un peu avant le Rang premier Ramsay.

(suite Démembrement de massif forestier)

Un second massif forestier sera morcelé en deux parties importantes à la hauteur du Rang St-Martin du côté nord-est puisqu'il sera traversé par la voie de contournement.

3. L'effet corridor

La voie de contournement étant orientée du sud-est au nord-ouest crée un corridor déboisé dans le sens des vents dominants dans le secteur étudié.

Nous croyons que ce corridor sera propice aux chablis c'est-à-dire au renversement des arbres des peuplements laissés en bordure de l'emprise déboisée. Il pourrait s'avérer nécessaire pour les propriétaires de boisés de récupérer ces bois si les vents causaient de tels dommages.

Conclusion

Malgré l'ampleur du projet, nous voyons que les impacts sur le milieu forestier ne seront pas majeurs en terme de productivité forestière manquante malgré le bon potentiel de ces terrains forestiers.

De plus, le morcellement des massifs forestiers peut être atténué en prévoyant conserver l'accès à ces derniers par la création de voie de desserte ou autres moyens.